

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19820**

Intitulé

DipViGrM : Diplôme visé grade de master Diplôme de l'école nationale supérieure des Arts décoratifs (ENSAD)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD) | Directeur de l'ENSAD

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

134f Art et design

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le concepteur-créateur en arts décoratifs assure la conception et la réalisation dans les champs suivants, constituant autant d'options: cinéma d'animation, architecture intérieure, art espace, design graphique/multimédia, design objet, design textile et matière, design vêtement,

image imprimée, photo/vidéo, scénographie ,

Il conçoit un projet original pour une:

- Création singulière ou en réponse à une commande
- Analyse de tous les paramètres liés à l'environnement et impliquant l'élaboration de cahiers des charges (découpage technique, planning et budget), intégrant la construction de supports, et des méthodologies de travail.
- Participation à la gestion de maîtrise d'ouvrage (participation dès la conception, au suivi de maîtrise d'œuvre, direction de création, direction artistique et animation d'une équipe technique (des techniciens de l'image, du son, de l'éclairage...)
- Participation à la maîtrise d'œuvre (participation à la conception, réalisation de documents d'exécution, suivi de réalisation, de fabrication, mise en place d'un plateau technique, sélection des matériaux, réalisation de prototypes en bois, métal, matériaux composites...)
- Suivi des chaînes de production utilisant aussi bien les techniques traditionnelles (sérigraphie, bois, métal, textile, photo, maquette, gravure...) que les nouvelles technologies informatiques et numériques.
- Veille technique et documentaire permettant de faire évoluer un fonds bibliographique, iconographique, de repérage
- Communication des projets

1-. Identification, analyse et problématisation d'un projet Activités de recherches, de prospectives et de veille

Négociation avec le client pour comprendre ses exigences et ses besoins

Organisation de la recherche iconographique et bibliographique pour rassembler les données contextuelles du secteur concerné

Interprétation et synthèse des informations afin de formuler les

hypothèses, et fixer les orientations du travail

Détermination des méthodologies de travail, élaboration d'un budget, établissement d'un planning en fonction des attentes du client et des contraintes de faisabilité technique et économique

2-Conception

Participer à la recherche intellectuelle artistique et scientifique dans et sur le processus de création-

Concevoir un projet original pour une création singulière ou en réponse à une commande

Donner une forme plastique à une idée

Production d'un cahier des charges précis, esquisses, maquettes, storyboard, prototype... respectant les paramètres, les contraintes.

3- Réalisation

au niveau de la maîtrise d'ouvrage

Maîtriser les étapes de fabrication

. définir le cahier des charges

. sélectionner le M.O

. assurer le suivi et le contrôle de la M.O

réceptionner le projet

au niveau de la maîtrise d'oeuvre

répondre au cahier des charges

réaliser un avant projet (APS)
 réaliser un projet détaillé APD (esquisse, sélection des matériaux...)
 réaliser un projet définitif
 utiliser les techniques d'expression plastique (traditionnelles et/ou nouvelles)
 4-Communication
 Réaliser une présentation adaptée aux interlocuteurs en utilisant les techniques appropriées
 Etayer un argumentaire
 Défendre un projet et sa réalisation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la communication visuelle, de l'architecture, de la scénographie, du textile, du design industriel, du design de service, du mobilier, de la mode, de l'animation, de la vidéo, de l'illustration et de l'édition

Designer, Artiste, Créateur, directeur de projet, directeur artistique, responsable de collection, scénographe, architecte d'intérieur etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

B1101 : Création en arts plastiques
 F1102 : Conception - aménagement d'espaces intérieurs

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme repose sur deux composantes: Le mémoire et le Grand Projet.
 Le mémoire:travail écrit personnel de réflexion et d'analyse qui s'appuie sur une recherche documentaire liée à la création dans les diverses disciplines enseignées à l'Ecole. Son sujet doit être en lien avec le domaine d'approfondissement et de recherche choisi par l'étudiant.
 Soutenance devant un Jury, durée 1 heure.
 Le mémoire ne peut être soutenu qu'après obtention de des 60 crédits européens de la quatrième année. Il est obligatoirement soutenu à la session de juin et une session de rattrapage a lieu en septembre

Le Grand projet:

Le projet est une réalisation professionnelle, concrète, en relation avec la spécialisation du candidat.
 Il doit présenter les trois étapes de réalisation (avant projet sommaire APS, avant projet détaillé APD et la réalisation, maquette et prototype.
 Le projet de fin d'études est présenté par l'élève devant un jury . Il ne peut être soutenu qu'après l'obtention de la totalité des crédits européens du cursus.
 Le titre est donné au candidat ayant obtenu 300 crédits européens et ayant soutenu avec succès son mémoire et son projet de fin d'études.

Dans le cas de la VAE:

Les candidats ont deux types d'épreuves :
 -Elaboration de la deuxième partie de leur dossier.
 -Entretien avec le jury et présentation de travaux.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	six membres pour le projet de fin d'études et trois membres pour le projet de mémoire dont au moins 2 personnalités extérieures désignées par le directeur, et 2 enseignants de l'école.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	Directeur de l'Ecole,enseignants de l'école, personnalités extérieures du monde professionnel (50%)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
<p>Autres certifications :</p> <p>En France des partenariats s'effectuent déjà avec certaines écoles, ENSBA, Ecole Normale Supérieure, Ecole chambre syndical de la haute couture, CNSAD... (Échanges d'enseignants, échanges d'étudiants)</p>	<p>. A l'étranger à titre partiel dans le cadre des mobilités académiques d'étudiants avec validation de certains enseignements. Les échanges sont généralement d'un semestre, ils donnent droit, quand l'étudiant a validé sa formation dans l'institution d'accueil à l'obtention de 30 crédits européens</p> <ul style="list-style-type: none"> -Centrale Saint Martin Londres (Grande Bretagne) -Université des arts industriels - Helsinki (Finlande) -Université des Arts de Berlin -Kunsthochschule Weissensee Berlin (Allemagne) -Politecnico di Milano - Milan (Italie) - School of visual arts (SVA) - New york - Art Institute of Chicago - Cafa - Pékin - NID - Ahmedabad

Base légale

Référence du décret général :

Décret statutaire du 30 octobre 1998 portant statut de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire nationale des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008, jusqu'au 21 février 2013.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 23 août 2010 du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche relatif à l'attribution conférant le grade de Master aux titulaires du diplôme de l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs.

Pour plus d'informations

Statistiques :

125/130 diplômés

Autres sources d'information :

www.ensad.fr

Lieu(x) de certification :

Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs
31, rue d'ULM 75240 Paris cedex 05

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ce diplôme succède au titre créé par Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008. Arrêté du 6 février 2008 publié au Journal Officiel du 21 février 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 21 février 2008 jusqu'au 21 février 2013.